

Exp. a. municipal  
13-12-49

Departement  
de la Charente-Maritime  
Arrondissement de  
Rochefort  
Canton de ROYAN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

OBJET

L'An mil neuf cent quarante neuf, le vingt trois novembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni  
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI, Maire

COMPLÉMENTS DE CREDITS

convocations du 13 novembre 1949

49077

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI - Veyssières - Rocheteaux -  
Chamboulan - ru naud - Baudet - Bujard - Chazeaud - Chollet -  
Féraudeau - Baudet - Bujard - Chazeaud - Chollet - Féraud au -  
Counil - Donecq - Dufour - Main - Thirion - Brotreau -  
Suzinet - Guillaud - Bouget - Belle Nikosky.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Bouchet qui est représenté par M. Bujard

Absents : MM.

Absents : MM. Couzinet - Métadier ( Simon - Jacquet -  
Moulinas - Reutin.

Monsieur BUJARD a été élu Secrétaire.

DATE DE LA CONVOCATION

Certains crédits se révèlent insuffisants pour faire  
face aux dépenses de l'année 1949.

En revanche, le crédit " Dépenses imprévues " dis-  
pose encore de plus de 3 millions de fonds libres.

Le Conseil décide de prélever sur le crédit dépenses  
imprévues la somme de 1.593.212 francs qui sera répartie  
comme suit :

Nombre de Conseillers  
en exercice.....  
Nombre de présents.  
Nombre de votants..

250.000 francs ch.1 art.7 -cotisation et versement à la  
caisse de compensation des Allogés  
Familiaux.

90.000 francs ch. XVI art.4 - Dépenses diverses pour  
marchés, halles, abattoir.

25.000 frs Ch.XIX art. 1 -Entretien des bâtiments commu-  
naux.

50.000 frs CH.XIX art. 7 - Frais divers pour service de  
voirie et nettoyage de la Ville

300.000 frs ch.XXI art.1 - Entretien des écoles primaires  
publiques.

500.000 frs ch.XXVI art.2 - Cantines scolaires

./.



150.000 frs Ch. XVI art. 1 bis - aménagement et entretien  
du Centre Médico-Soc-  
laire.  
3.212 fra ch. XXX art. 3 - Assurance responsabilité  
des Maire et Adjointe.

Le Conseil Délibéré A ROYAN  
les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre III. les Membres  
présents à la séance.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



APPROUVÉ

La Préfète, le \_\_\_\_\_

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général.

